

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 4 février 2026

Objet de la délibération

Modification du tableau des effectifs du SIVOM : mise à jour temps de travail agent de maîtrise et avancements de grades 2026

Numéro de la délibération

N°3 2026

Date de la convocation

21/01/2026

Date d'affichage

21/01/2026

L'an deux mille vingt-six et le quatre février

Le Conseil Syndical du SIVOM de la Grave – Villar d'Arène, dûment convoqué le 21/01/2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, une réunion en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier FONS.

Présents : Olivier Fons, Michel Gonnet, Jean-Pierre Pic, Philippe Sionnet, Stéphane Ferrier, Elodie Lefebvre

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 6

Le quorum (4)

Secrétaire de séance : Stéphane Ferrier

*** * ***

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter les postes au groupe scolaire et la modification du temps de travail de l'agent de maîtrise principal en charge de la cantine et du périscolaire.

CONSIDERANT les avancements de grades possibles des agents sur 2026

Vu l'avis favorable du comité social territorial sur l'annualisation des postes de travail

Le Président **PROPOSE** de modifier le temps de travail de l'agent de maîtrise principal en charge de la cantine et du périscolaire de 31h17 à 33h hebdomadaires annualisées, de créer un poste de technicien principal 1^{ère} classe, un poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe et un poste d'attaché principal suite à des avancements de grades, de créer 2 postes d'adjoints administratifs sur la base de l'article L 332-8-3 (communes de moins de 1000 habitants) pour les postes en remplacement de la secrétaire de mairie actuellement en disponibilité.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

- de modifier le temps de travail de l'agent de maîtrise principal en charge de la cantine et du périscolaire de 31h17 à 33h hebdomadaires annualisées
- de créer un poste de technicien principal 1^{ère} classe, un poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe et un poste d'attaché principal

AR. Préf. 1005-240500264-20260204-3-2026 DE

Recu le 17/02/2026

1005-240500264-20260204-3-2026 DE

- de créer 2 postes d'adjoints administratifs sur la base de l'article L 332-8-3 (communes de moins de 1000 habitants) pour les postes en remplacement de la secrétaire de mairie actuellement en disponibilité.
- de modifier le tableau des emplois et effectifs du SIVOM, annexé à la présente délibération, en ce sens
- d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif de l'exercice 2026

Nombre de voix pour : 6

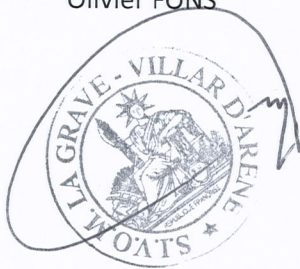
Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de déports : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Olivier FONS



Le secrétaire de séance,
Stéphane Ferrier

AR Prefecture

005-240500264-20260204-3_2026-DE
Reçu le 17/02/2026